

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016, A 17 HEURES 30, AU RURAL A GIVISIEZ

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry

Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,

Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,

Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

Christine SAGER TINGUELY, membre du Comité de l'APRG, pour les parents d'élèves,

Emmanuel SCERRI, membre de l'APECOSO, pour les parents d'élèves,

Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Patricia GAILLARD, inspectrice du 2^e arrondissement,

Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.

Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés : MM.

Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac

Aurélien BAROZ, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive,

Nicolas CARRUPT, représentant des maîtres,

Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Claudine PERROUD, inspectrice du 4^{ème} arrondissement,

Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux.

Communes présentes :

29 sur 34

Communes excusées :

Noréaz, Misery-Courtion

Communes absentes :

Chésopelloz, Prez-vers-Noréaz, La Sonnaz

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix

représentées / sur

169 / 294

Délégués et conseillers présents:

50

Comité

16

Autres participants et invités

7

Total des personnes présentes

73

dont

50

avec voix délibérative + celle du président

15

avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016, A 17 HEURES 30,
AU RURAL A GIVISIEZ**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association. Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes au Rural à Givisiez. Il remercie le conseil communal pour son accueil et la collation offerte après cette assemblée.

M. le Président excuse les absences des membres du Comité, à savoir **M. Daniel Lehmann**, préfet du district du Lac, **Mme Suzanne Morel**, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, **Mme Claudine Perroud**, inspectrice du 4^e arrondissement, **MM. Aurélien Baroz**, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive, **Nicolas Carrupt**, représentant des maîtres et **Fabien Schafer**, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux.

M. le Président salue également le représentant de la presse locale, **M. Thibaud Guisan**, ainsi que les invités, à savoir, **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale, **M. Thierry Portmann**, responsable informatique des quatre écoles de l'Association et **Monsieur Jean-Luc Schueler**, « chef infrastructures ».

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 22 novembre 2016 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle du 2 décembre 2016, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 9 juin 2016
2. Informations du Comité
3. Prolongation de la Convention du 3 décembre 2014 avec la Ville de Fribourg (en particulier article 5) - Délégation de compétence pour l'année 2017
4. Budgets 2017 :
 - 4.1. Présentation générale
 - 4.2. Budget de fonctionnement
 - 4.3. Budget des investissements
 - 4.3.1. CO de Marly / CO de Sarine Ouest : matériel informatique ;
 - 4.3.2. CO de Pérolles :
transformation des locaux existants et aménagements de deux nouvelles salles de classe ;
 - 4.3.3. CO de Sarine Ouest : aménagement de deux nouvelles salles de classe et demie ;
 - 4.3.4. Autres investissements courants, par nature.
 - 4.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
5. Plan financier 2017 - 2021
6. Divers

M. le Président précise que l'assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et **demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie** les délégués de remplir la liste des présences et, à la fin de l'assemblée, de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

- **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
- **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

M. le Président annonce un rectificatif : s'agissant du tableau des délégués et nombre de voix annexé à l'invitation, la commune de Villarsel-sur-Marly dispose bien d'une voix, autrement dit, le nombre maximale de voix est de 294.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 9 JUIN 2016

Le procès-verbal est adopté avec les remerciements d'usage à son auteur, Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Directeur de l'Ecole du CO de Marly

M. le Président souhaite officiellement la bienvenue au nouveau directeur de l'Ecole du CO de Marly, Monsieur Stéphane Gremaud, qui participe à sa première assemblée des délégués de notre Association. Il est salué par applaudissement de la part des délégués.

2.2. Modifications statutaires :

M. le Président rappelle que grâce à un travail d'anticipation en lien avec l'introduction de la nouvelle Loi scolaire et de son règlement d'application, un avant-projet des modifications statutaires devrait pouvoir être présenté lors d'une assemblée extraordinaire, qui sera planifiée en automne 2017. Ces modifications statutaires qui seront présentées à cette occasion portent essentiellement sur les points suivants :

- Nombre de délégués / voix (art 7)
- Limite d'endettement (art. 33)
- Relation avec le Ville de Fribourg (art. 27)
- Conseil des Parents (un seul pour la Ville de Fribourg & l'Association)

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.3. Ecolage hors cercle

M. le Président en rappelle brièvement la genèse et les implications. Le Conseil d'Etat a fixé des montants maximaux dans le cadre de l'ordonnance liée à la scolarité obligatoire le 19.04.2016. Suite à cette ordonnance, Mmes Antoinette de Weck, que **M. le Président** tient à remercier pour son engagement majeur dans ce dossier, et Rose-Marie Rodriguez, ont déposé le 11.11. 2016 une motion « Modification de la loi scolaire- Prise en charge cantonale des frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile » cosignée par 36 députés de tout horizon politique.

Mme de Weck précise qu'un forfait de Fr. 4'000.- est demandé en plus pour les enfants du CO par rapport aux élèves du primaire. Les autres districts pensent que ce montant de Fr. 4'000.- devrait être à la charge de l'Etat, puisque c'est lui qui décide si un enfant change de cercle et qui en donne l'autorisation, les communes ne donnant qu'un préavis. Si cette motion est votée et acceptée par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat devra modifier cette ordonnance. **M. le Président** remercie Mme de Weck pour ces précisions et assure à l'assemblée qu'elle sera tenue au courant de l'évolution de ce dossier.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.4. Outils informatiques en classe

M. le Président présente les membres du pilotage TIC dont la présidente est Mme Nobs qu'il félicite par ailleurs pour sa récente nomination à la syndication de Corminboeuf.



Comité de pilotage :

Anne-Elisabeth Nobs
Stéphane Gremaud
Thierry Portmann
Frédéric Repond

Groupe de travail :

Yvan Girard
Stéphane Mettraux
Camille Maret
Jean-Victor Carron
Stéphanie Burton Monney

Ce groupe a mené un travail de réflexion en lien avec le point 4.3.1 de l'ordre du jour en matière d'investissements informatique, en particulier le crédit d'investissement pour le CO de Marly et de Sarine Ouest. **M. le Président** les en remercie chaleureusement.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.5. Economiste junior

Conformément à l'annonce parue dans la liberté du 17 octobre 2016, **M. le Président** informe les délégués de l'engagement d'un économiste junior au 1^{er} janvier 2017.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.6. Prochaines assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu

le jeudi 1 juin 2017 à 17h30 (lieu à définir).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3. PROLONGATION DE LA CONVENTION DU 3 DECEMBRE 2014 AVEC LA VILLE DE FRIBOURG (EN PARTICULIER ARTICLE 5) - DELEGATION DE COMPETENCE POUR L'ANNEE 2017

3.1. Relations avec la Ville de Fribourg – historique

M. le Président retrace en quelques mots l'historique des relations avec la Ville de Fribourg :

- 22 septembre 1992 : signature d'une convention,
- Dès 2010 : discussions approfondies en vue d'une planification conjointe et coordonnées des infrastructures,
- 30 juin 2012 : renouvellement de la convention,
- en 2014 : renouvellement de la convention pour deux ans, afin de tenir compte de la construction du nouveau CO alémanique.

3.2. Relations avec la Ville de Fribourg – négociations actuelles

M. le Président explique que les discussions concernant le renouvellement de la convention au 1.1.2017 avec la Ville se concentrent sur les modalités de l'article 5 dont, par rapport aux modalités actuelles, la logique financière devra être redéfinie, compte-tenu d'une part l'historique des anciens CO, de la nouvelle DOSF et surtout de la nouvelle Loi sur les finances communales actuellement en consultation. Les 12 autres articles de la Convention ne subiront en principe pas de modifications.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Le comité propose aux délégués de lui conférer une délégation de compétence pour l'année 2017 dans le cadre budgétaire de 2017.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée. **M. le Président** procède en conséquence au vote :

Vote : délégation de compétence pour l'année 2017, concernant le renouvellement de la convention avec la Ville de Fribourg, dans le cadre et le respect du budget de 2017:

- contre-épreuve : 0
- abstentions : 0

C'est à l'unanimité que la délégation de compétence est acceptée. M. le Président remercie les délégués pour leur confiance.

4. BUDGET 2017

4.1. Présentation générale

M. le Président se réfère à la brochure du budget 2017 annexée à la convocation.

M. le Président relève les améliorations apportées à la brochure de présentation du budget 2017 :

- ❖ Les tableaux relatifs à l'évolution des effectifs reprennent la présentation utilisée dans le rapport d'activité de la législature 2011 – 2016. Ces derniers ne se limitent pas exclusivement à présenter le nombre des élèves de l'Association, mais également ceux de la Ville, de même que le nombre de classe des écoles de la Ville et de l'Association.
- ❖ Orientation des pages relatives aux budgets de fonctionnement des écoles au format portrait, à l'instar notamment de la présentation des comptes de l'Etat.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Le budget de fonctionnement de l'année civile 2017 s'élève à un montant total à la charge des Communes de Fr. 28'592'300, ce qui représente une augmentation de +7.8% par rapport au budget 2016 (Fr. 26'512'000).

4.1.1. Principales variations par rapport au BG 2016

M. le Président explique que l'augmentation de Fr. 1'300'000 est à mettre en lien avec les élèves de l'association scolarisés dans une école de la Ville de Fribourg (augmentation globale ~50 élèves) et l'impact des coûts financiers de la nouvelle DOSF ~ 600 kCHF.

M. Repond explique quant à lui que l'augmentation de **Fr. 600'000** est due à la charges salariales des enseignants, en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves ainsi que les hypothèses d'ouverture de classe, et explique que différentes mesures influenceront le nombre de classes dès la rentrée en août 2017, à savoir les élèves bénéficiant de mesures d'aide renforcées comptant triple, la diminution du nombre maximal d'élèves en classe EB (de 23 à 21) et la perméabilité plus importante entre les types de classe en cours d'année. Ce qui aura une influence financière pour les communes.

4.1.2. Eléments graphiques tirés de la brochure du plan financier 2017 - 2021

- Variation du nombre d'élèves de l'Association
- Synthèse des charges par nature de l'Association
- Charges par nature des écoles de l'Association
- Ecole de l'Association – charges par nature (parts en %)
- Evolution de l'endettement en CHF (au 31.12.)
- Charges par nature

M. Repond commente ces éléments graphiques. **M. le Président** l'en remercie et rappelle que l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire a un impact financier sur l'Association, étant entendu que cette nouvelle Loi scolaire prévoyait une réduction des charges pour les communes. En principe, au niveau communal, le bilan financier est censé être neutre.

Mme de Weck confirme que pour le primaire, la répartition financière communes/Etat est passée de 75/25 à 50/50, ce qui est un soulagement pour les communes. Le Conseil d'Etat aurait souhaité une opération blanche qui aurait eu comme incidence une bascule fiscale de 24 mio. Le Grand Conseil a refusé cette bascule fiscale au grand soulagement des communes.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2. Budget de fonctionnement

M. le Président procède à la lecture des documents :

4.2.1. Récapitulation générale des charges et produits (page 13)

M. le Président signale un **rectificatif** s'agissant des commentaires en lien avec les variations des comptes 3104 des pages 6 à 12, du matériel scolaire des élèves, les valeurs au budget sont correctes, toutefois, au niveau des commentaires, les variations par rapport au budget de l'année précédente n'ont pas été actualisés.

Mme Pascale Spicher se réfère au point 5 des « Frais administratif, matériel et maintenance informatique » et demande pourquoi le montant de Fr. 6'000 n'est pas porté dans les investissements.

M. Repond lui explique que ce poste « Matériel et maintenance informatique » doit être mis en parallèle des frais de bureau. Le renouvellement du matériel informatique était auparavant inclus dans les frais de bureau. Or, avec le crédit d'investissement de Fr. 15'000 figurant dans le budget 2016 des investissements, en lien notamment avec la mise en place d'un nouveau serveur, il semblait plus judicieux par analogie pour les autres écoles de créer une rubrique comptable spécifique, dont le 50 % concerne la maintenance de ce serveur qui devrait accueillir le système de gestion à la préfecture, le montant restant concerne l'équipement d'un nouveau poste de travail pour l'économiste junior.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

4.2.2. CO du Gubloux (pages 14 à 15)

Le budget 2017 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'043'450 ou Fr. 148'920 de plus que le budget 2016 ou + 3.8%.

M. le Président procède à l'examen des budgets détaillés en pages 14 à 15.

Mme Pascale Spicher se réfère au poste 3104 « matériel scolaire des élèves » et demande si les communes n'avancent plus le montant correspondant au matériel. **M. Repond** lui explique que l'Association pensait devoir payer la facture de l'OCMS et en recevoir le remboursement, or, avec la nouvelle Loi scolaire, ces moyens reconnus seront payés directement par la DICS pour les quatre CO.

M. Michel Moret de la commune d'Avry s'interroge quant à la différence de montant entre le poste 3122 « Mazout / Chauffage à distance (dès le 10.2016) » et le poste 3123 « Bois de chauffage ». **M. Repond** se réfère au commentaire de la page 7, au poste 3123 qui en explique la raison. M. Moret constate cependant que la somme des deux montre toutefois une augmentation des dépenses. **M. Repond** se réfère au premier message du Comité de direction, daté de 2014, concernant ce dossier et lui en explique brièvement l'historique.

Mme Pascale Spicher se réfère au poste budgétaire 3184.1 « transports spéciaux des élèves » et demande pourquoi le montant n'est pas à la baisse, alors que les cabines dentaires mobiles arrivent dorénavant dans les écoles, et que, partant, les élèves n'ont plus besoin de se déplacer. **M. Repond** lui explique que ce montant n'est pas lié aux déplacements pour les contrôles dentaires mais est à mettre en lien avec la carte d'étudiant. Les transports figurant à l'horaire sont compris pour les zones incluses dans la carte d'étudiant, les déplacements hors zones ou ne figurant pas à l'horaire sont pris en charge séparément par les communes (cinéma, tournois, musées, ...).

Mme Pascale Spicher se réfère au poste budgétaire 4340 « Contribution moyens d'enseignement » et demande s'il est en lien avec le poste 3104. **M. Repond** lui explique que puisque c'est la DICS qui prend directement en charge la facture des moyens d'enseignement officiels à l'OCMS, il est bien entendu que l'Association ne recevra pas de contribution.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

4.2.3. CO de Marly (pages 16 à 17)

Le budget 2017 se solde par un excédent de charges de Fr. 5'054'800, soit Fr. 74'800 de plus que le budget 2016 ou + 1.5%.

M. le Président procède à l'examen des budgets détaillés des pages 16 à 17.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.4. CO de Pérolles (pages 18 à 19)

Le budget 2017 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'072'300, soit Fr. 223'500 de plus que le budget 2016 ou + 5.8%.

M. le Président procède à l'examen des budgets détaillés des pages 18 à 19.

M. Alexandre Dumont de la commune de Villars-sur-Glâne constate qu'à l'instar du CO du Gubloux, le chauffage à distance a tendance à augmenter les coûts. **M. Repond** se réfère au compte 3122 et rappelle que le raccordement au chauffage à distance date d'août 2013. La comparaison à faire entre 2015 et 2017 n'a pas tout à fait le même sens que pour celle du CO du Gubloux, puisque le CO était déjà raccordé en 2015. Autrement dit, la variation à considérer entre les comptes 2015 et le budget 2017 s'explique notamment d'une part par la variation des coûts au kWh et d'autre part par la consommation effective. L'Association a adhéré à la fondation Energo en 2016 ; les concierges ont ainsi pu suivre différentes formations, le focus étant mis par un ingénieur Energo. En parallèle, un projet EnerSchool a été lancé : une classe dans chaque établissement suivra pendant 3 ans l'évolution de ce qui concerne l'énergie dans l'école.

Mme Pascale Spicher constate au poste 4272 « Location salle de sport » une nette diminution et demande si celle-ci est à mettre en lien avec la construction de salles de sport dans la DOSF. **M. Repond** acquiesce et ajoute que les salles de sport au CO de Pérolles sont libres pour certaines plages horaires.

M. Marc Lüthi de la commune de Belfaux revient au chauffage à distance. Il faut reconnaître qu'il est plus onéreux. Par contre, il faut relever qu'il n'y a plus de frais annexes, comme l'entretien des brûleurs, et surtout moins de pollution. On s'y retrouve vraiment. **M. le Président** ajoute que la réflexion autour de ce chauffage à distance allait dans ce sens. D'autre part, il était intéressant de créer une synergie entre le Home et le CO du Gubloux.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.5. CO de Sarine Ouest (pages 20 à 21)

Le budget 2017 se solde par un excédent de charges de Fr. 5'742'400, soit Fr. 305'700 de plus que le budget 2016 ou + 5.6%.

M. le Président procède à l'examen des budgets détaillés des pages 20 à 21.

Mme Pascale Spicher constate que le poste 3130 « Service dentaire et produit pharmaceutique » accuse une forte augmentation. **M. Repond** lui explique que la mise en œuvre des nouvelles modalités des soins dentaires n'a pas pu être possible au même moment pour les quatre CO. Tout dépend si les visites dentaires ont été programmées avant ou après le 1^{er} août. Les écoles devraient être au même stade en 2017.

Mme Katuscia Sansonnens de la commune de Neyruz a entendu que le matériel scolaire financé par la DICS était insuffisant et demande confirmation aux directeurs. **M. Pierre Kolly**, directeur du CO du Gibloux, rappelle que les moyens d'enseignement reconnus sont pris en charge par l'Etat. Le matériel scolaire est à la charge des communes. Il reste un petit solde de moyens d'enseignement pas reconnus. Il relève que les moyens ont été suffisants pour les élèves de 9H cette année. **M. Yvan Girard**, directeur du CO d'Avry, ajoute encore que les montants à disposition sont supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant.

La parole est donnée, elle n'est plus demandée.

4.2.6. Budget des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle (page 22)

Le budget 2017 des quatre centres d'orientation présente un total des charges de Fr. 109'900, soit Fr. 8'900 de moins que le budget 2016 ou - 7.5%. Au niveau des produits, la participation de la Ville pour les élèves scolarisés au CO de Pérolles se monte à Fr. 6'750. S'agissant du poste 3010 des charges salariales, celui-ci directement influencé par le départ à la retraite d'une collaboratrice en charge du secrétariat du Centre d'orientation de Sarine Ouest ainsi que celui de Pérolles, en août 2017.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3. Budget d'investissements (pages 23 à 35)

M. le Président procède à un rectificatif : Le montant total des investissements bruts est estimé à Fr. 2'823'000 (vs Fr. 2'848'000), le montant de Fr. 25'000 figurant au compte 506.70 du matériel et mobilier du CO de Sarine Ouest étant déjà inclus dans le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de deux nouvelles salles de classes.

M. le Président précise que la couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget d'investissements. Les charges financières, dont les amortissements obligatoires conformes à la loi sur les communes, sont détaillées par objet dans les tableaux du programme des investissements.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3.1. CO de Marly / CO de Sarine Ouest : matériel informatique

M. le Président se réfère aux commentaires figurant aux pages 23 à 26 de la brochure et laisse la parole à **Mme Anne-Elisabeth Nobs**, présidente du COPL Tic. Cette dernière explique qu'à la demande du CO de Sarine Ouest (COSO), ce comité de pilotage a mandaté un groupe de travail composé de deux référents pédagogiques et de deux référents techniques, représentants les CO de Sarine-Ouest et de Marly, ainsi que de M. Girard, représentant les directeurs. Leur mission étant de mener une réflexion sur les futurs outils informatiques d'enseignement en salle de classe.

- Pour mémoire, les tableaux interactifs au **COSO** datent de 2007 ; leur surface est interactive. Il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange. D'autre part, les beamers doivent être remplacés. Le groupe de travail a proposé l'utilisation d'une surface blanche, l'interactivité étant produite par le beamer. L'avantage de l'utilisation de cette surface blanche en cas de panne du système est de pouvoir écrire dessus.
- Les beamers du **CO de Marly** doivent également être remplacés. Le groupe de travail propose de transformer les tableaux noirs (sauf les volets) par une surface blanche et d'utiliser des visualiseurs qui projettent directement sur cette surface. A compléter par de petits tableaux blancs déplaçables dans une salle de classe pour un enseignement différencié. Au niveau de la formation à ces techniques, un tableau blanc sera installé dans une salle de classe à la fin du printemps et plusieurs séances de formation seront proposées.
- Il a été également décidé de mettre à disposition de chaque enseignant un ordinateur portable dans les trois CO, les enseignant-e-s du Gibloux étant déjà pourvus. A relever le gain de temps pour

la préparation des cours à la maison et l'utilisation directe en classe. Ces ordinateurs seront préfigurés avant l'été afin que les enseignant-e-s puissent se familiariser pendant les vacances.

A relever que tous ces investissements seront échelonnés pour que notre équipe informatique puisse suivre. Le crédit d'investissement est le suivant :

Crédit d'investissement (selon coût brut estimé)

• Système de projection et d'affichage	Fr.	490'000.-
- CO de Sarine Ouest	Fr.	220'000.-
- CO de Marly	Fr.	270'000.-
• Ordinateurs portables	Fr.	320'000.-
- CO de Sarine Ouest	Fr.	160'000.-
- CO de Marly	Fr.	160'000.-
Total à la charge de l'Association	Fr.	810'000.-

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement à charge du CO

• Intérêts passifs sur emprunt initial à 2.0%	Fr.	16'200.-
• Amortissement annuel (20% électronique / 10% infrastructure)	Fr.	138'500.-
Charge annuelle	Fr.	154'700.-

Mme Nobs précise que ce crédit d'investissement ne concerne que les CO de Sarine-Ouest et de Marly, parce que les beamers ont été remplacés en 2014 au Gibloux et à Pérolles. D'autre part, au CO du Gibloux, les enseignants ont déjà un ordinateur portable.

Mme Pascale Spicher demande s'il a été tenu compte des stagiaires de longue durée dans l'attribution des ordinateurs portables. **Mme Nobs** lui répond par l'affirmative. Une bonne marge de sécurité au niveau du nombre d'ordinateurs a été pensée, que ce soit pour un stagiaire, un remplaçant ou pour changer un ordinateur défectueux. Il est en effet préférable de pouvoir un parc complet et de ne pas avoir à acheter des ordinateurs en plus quelques temps après. Le montant de 160'000 correspond à 80 ordinateurs. Or il faut compter entre 60 et 65 enseignants. Une bonne marge de sécurité est donc prévue.

M. Marc Lüthi s'interroge quant au 2 % d'intérêt et demande si un taux plus bas a été négocié. **M. Repond** précise que ce taux est à titre indicatif pour l'ensemble du plan financier présenté ce soir.

M. Simon Gabaglio de la commune de Matran demande comment les offres pour les tableaux blancs interactifs ont été faites par rapport à l'évolution technologique. **Mme Nobs** explique que les solutions retenues se basent sur l'état du marché à la fin 2015, sous l'angle technique et commercial. En raison de l'échéancier 2017-2020 du crédit d'investissement, les solutions techniques qui seront finalement adoptées en des adjudications par lots dépendront de l'évolution technologique et commerciale (page 23 des commentaires).

M. Gabaglio demande encore si une participation financière des enseignants est demandée pour l'utilisation à des fins personnelles à la maison de l'ordinateur mis à disposition. **Mme Nobs** lui répond par la négative, étant bien entendu que les enseignants en sont responsables et qu'ils doivent le rendre au moment de leur départ.

M. Gianmarco Ferri de la commune de Grolley demande si les CO de la Ville pourront bénéficier des mêmes infrastructures. Mme de Weck venant de quitter la séance et ne pouvant par conséquent lui répondre, **M. le Président** explique que cette synergie fait partie de l'esprit de la convention et que des pistes, notamment au niveau de l'informatique, sont actuellement discutées dans le cadre du renouvellement de la convention. **Mme Nobs** ajoute que d'après l'étude, les enseignants du CO du Belluard ont déjà un ordinateur portable à disposition, mais pas au CO de Jolimont.

M. Alexandre Dumont de la commune de Villars-sur-Glâne suggère, pour la présentation d'un tel projet, de recevoir un message contenant plus de précisions détaillée. Dans le cas présent, il serait par exemple intéressant de connaître le nombre de salles à équiper ou le nombre d'enseignants. Il relève la difficulté de prendre position dans une globalité. Un affinage permettrait de faciliter les décisions. **M. le Président** le remercie pour sa remarque. Une réflexion dans ce sens sera menée lors de la présentation des prochains investissements.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

4.3.2. CO de Péroilles :

transformation des locaux existants et aménagements de deux nouvelles salles de classe.

M. le Président se réfère aux commentaires figurant aux pages 27 à 30 de la brochure et laisse la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, vice-président de l'Association et présidente du GT infrastructures pour présenter l'objet de ce message aile 59. **Mme Dénervaud** décrit brièvement les travaux : deux salles de classe spéciale (informatique et ACT) seront construites au 2^e étage actuellement occupé par la salle des maîtres, les bureaux du conseiller en orientation et de la psychologue. Le choix des salles de classe spéciale est lié à la hauteur sous plafond qui ne permet pas une utilisation de classes ordinaires. Les salles de classe spéciale actuelles seront converties en salle de classe ordinaire.

L'aménagement du 3^e étage permettra aux enseignants (une soixantaine) de travailler en groupe, de leur proposer une cafétéria et une salle de repos. Les bureaux du conseiller en orientation et de la psychologue y trouveront également leur place. L'appartement de l'aide concierge est maintenu, il semble en effet important de veiller à assurer une présence au CO.

Mme Pascale Spicher relève la hauteur sous plafond trop basse pour être une salle de classe ordinaire et s'interroge quant à l'aération liée à la surchauffe des ordinateurs. **M. Repond** posera la question à l'architecte.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

M. le Président présente le coût du projet pour 2017, compte tenu des nouvelles normes d'ouverture de classe et pour éviter des solutions toujours bricolées prises à la hâte.

Coût du projet

- | | |
|---|----------------------|
| • Coût brut estimé | Fr. 1'150'000.- |
| • Subvention cantonale attendue : | Fr. 200'000.- |
| Solde net à la charge de l'Association | Fr. 950'000.- |

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement

- | | |
|---|---------------------|
| • Intérêts passifs sur emprunt initial à 2.0% | Fr. 19'000.- |
| • Amortissement annuel (3% bâtiment / 15% mobilier) | Fr. 46'500.- |
| Charge annuelle | Fr. 65'500.- |

4.3.3. CO de Sarine Ouest : aménagement de deux nouvelles salles de classe et demie ;

M. le Président se réfère aux commentaires figurant à la page 32 de la brochure et laisse la parole à **M. Marius Achermann**, membre du Bureau, représentant de la commune siège. **M. Achermann** rappelle brièvement que près de 600 élèves fréquenteront le CO de Sarine Ouest dès la rentrée 2017, ce qui implique qu'une solution soit rapidement trouvée en créant 2 salles et demie, l'idée n'étant pas de placer une nouvelle fois des containers, mais dans un premier temps d'optimiser le volume à l'intérieur de l'espace existant en réaffectant le local de l'orientation et celui de la papeterie.

M. le Président présente le coût du projet :

Coût du projet

- | | |
|--------------------|---------------|
| • Coût brut estimé | Fr. 325'000.- |
|--------------------|---------------|

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement

- | | |
|---|---------------------|
| • Intérêts passifs sur emprunt initial à 2.0% | Fr. 6'500.- |
| • Amortissement annuel (3% bâtiment / 15% mobilier) | Fr. 17'200.- |
| Charge annuelle | Fr. 23'700.- |

M. le Président procède au vote, objet par objet :

❖ Outils informatiques en classe – crédit d'investissement

- contre-épreuve : 0
- abstentions : 0

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

❖ **CO de Pérolles : transformation des locaux existant et aménagement de deux nouvelles salles de classe, aile 59**

- contre-épreuve : 0
- abstentions : 0

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

❖ **CO de Sarine Ouest : Aménagement de deux nouvelles salles de classe et demie**

- contre-épreuve : 0
- abstentions : 0

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie les délégués pour leur confiance sans oublier les trois intervenants pour leur travail.

4.3.4. **Autres investissements courants, par nature**

M. Le Président présente le montant total des autres investissements courants à réaliser en 2017 :

Le montant total des autres nouveaux investissements courants se monte à Fr. 368'000.-

- Couverture des investissements nets : financement par l'emprunt

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration					0
Gibloux	30'000	38'000	25'000		93'000
Marly	20'000				20'000
Pérolles	180'000		75'000		255'000
Sarine Ouest					0
Total	230'000	38'000	100'000	0	368'000

BATIMENT

503 Le cumul des investissements courants « Bâtiments » se monte à 230'000.-

- La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

MATERIEL ET MOBILIER

506 Le cumul des investissements courants « Matériel et mobilier » se monte à 38'000.-

- La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

MATERIEL INFORMATIQUE

507 Le cumul des investissements courants « Matériel informatique » se monte à 100'000.-

- La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

Chacun des crédits d'investissement précités est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie les délégués pour leur confiance pour ces différents crédits.

4.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

La parole est donnée avant le vote final, elle n'est pas utilisée.

M. le Président les délégués à voter en bloc l'ensemble du budget 2017.

Décision : le budget de fonctionnement 2017 et le budget d'investissement 2017 sont acceptés à l'unanimité .

M. le Président remercie l'Assemblée des délégués pour son vote ainsi que tous les acteurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget.

5. PLAN FINANCIER 2017 - 2021

M. le Président présente le résultat du plan financier, croissance de l'excédent de charge en % par rapport à l'année précédente :

➤ 2018 ⇨	+ 2.38%
➤ 2019 ⇨	+ 2.01%
➤ 2020 ⇨	+ 0.94%
➤ 2021 ⇨	+ 0.19%

La parole est donnée en lien avec le plan financier, elle n'est pas demandée.

M. le Président demande aux délégués d'en prendre acte, le comité veillera quant à lui à son actualisation et à son application.

6. DIVERS

6.1. **M. le Président** a reçu une brochure de l'Etat de Fribourg concernant l'apprentissage d'agent d'exploitation et constate que seuls trois organismes engagent ces apprentis, à savoir l'HFR, l'Institut Grangeneuve et l'Association ; il ajoute non sans une pointe d'humour qu'apparemment l'Association fait partie de l'Etat de Fribourg.

6.2. La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

M. le Président remercie les délégués de leur participation et leur propose le verre de l'amitié offert par la Commune de Givisiez, non sans leur souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'années et nos meilleurs vœux pour 2017.

Clôture officielle de l'Assemblée à 19h15

Fribourg, le 23 décembre 2016

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM